



# East Angus

Ma ville, ma vie

## **VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné aux citoyens de la Ville d'East Angus puisqu'une demande de dérogation mineure sera étudiée lors de la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le 1er juin 2026 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville d'East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une superficie du bâtiment principal représentant 32 % de la superficie du terrain, d'une réduction de la marge latérale à 3,40 m et d'autoriser une somme des marges latérales de 6,88 m.

La propriété visée est située dans la zone Rc-11 et comprend le lot numéro 4 183 155 du cadastre du Québec.

La propriété est située sur la rue Cloutier à East Angus.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à East Angus, ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2026.

MARIE-PIER DUPUIS, CRHA  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

